

DELIBERATION N° 92/12-03 - PLAN DE JALONNEMENT/CONVENTION AVEC LE DISTRICT URBAIN DE NANCY

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée que la mise en place du plan de jalonnement par le District Urbain de NANCY prévoit, en complément du fléchage direction déjà réalisé, l'implantation de Relais d'Information Service.

Cette opération, pour des raisons de cohérence et d'homogénéité, peut être confiée au District Urbain de NANCY qui apporte un concours financier à cette opération.

Sept points sont prévus pour la Commune de LUDRES :

Désignation du quartier	Niveau	Lieu d'implantation
Ludres-Centre	2	Rue de la Gare
Zone Industrielle de Ludres-Fléville	2	Rue Pasteur
Saint-Blaine	3	Rue de la Gare
Chaudeau	3	Bld des Technologies
Ludres-Sud	3	Rue du Bon Curé
Ludres-Sud	3	Rue de Génobois
Le Franclos	4	RN 57

dont 5 de format standard (160 cm x 120 cm)
et 2 en grand format (180 cm x 160 cm)

Le montant estimé de ces travaux, dont la réalisation est programmée en 1993, s'élève à 386 000 F H.T., dont 117 000 F H.T. à la charge du District Urbain de NANCY et 209 000 F H.T. à la charge de la Ville.

La participation de la Commune de LUDRES interviendrait à raison d'un versement de 50 % en 1993 et le solde serait versé à l'issue des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur le plan de jalonnement tel que proposé pour la réalisation des Relais d'Information Service,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le District Urbain de NANCY pour le financement des Relais d'Information Service pour un montant de 209 000 F H.T.

- d'inscrire la somme de 104 500 F H.T. soit 123 937 F T.T.C. au B.P. 1993

- de prévoir la somme de 104 500 F H.T. soit 123 937 F T.T.C. au B.P. 1994